

« A L'HONNEUR DE SAINT – JOSEPH ... »

LES SŒURS DE SAINT JOSEPH DU PERE MEDAILLE

Le Père A. Perrier, spiritain, directeur de la « Revue Saint-Joseph d'Alex » (Drôme), a demandé, récemment, aux congrégations qui portent le nom de Saint-Joseph, de rédiger un article exprimant les raisons et les modalités de ce patronage dans chacune de ces congrégations.

Sr Marie-Paule Rascle, notre Supérieure générale, à qui il s'est adressé, m'a demandé de rédiger cet article. J'ai donc rédigé un article de style populaire, destiné à la Revue Saint-Joseph d'Alex. Mais les découvertes que j'ai faites à cette occasion m'ont semblé tout-à-fait significatives de notre vocation. Et je veux vous en faire part.

Saint-Joseph et les préparatifs de la fondation

Lorsque Monseigneur **Henri de Maupas**, aumônier d'Anne d'Autriche, vient au Puy prendre possession de son siège épiscopal, en 1644, une de ses premières activités fut de remettre en état l'Hôpital de Montferrand qui accueillait des filles orphelines et des femmes veuves. Les aménagements et améliorations se continuent dans les années qui suivent. Françoise Eyraud, la future supérieure de la première communauté des Sœurs de St Joseph au Puy, présente à l'Hôpital dès 1646, vient d'être nommée « maîtresse » des orphelines. Un document de 1648 nous apprend que l'Hôpital porte le nom de « *Maison de la Charité des Filles Orphelines de St Joseph* ». Serait-ce parce que les filles et femmes qui y travaillaient vivaient déjà le Règlement donné aux Filles de St Joseph par un père jésuite, le Père **Jean-Pierre Médaille**, dès 1646 ? Ou simplement parce que Monseigneur de Maupas avait une dévotion particulière envers ce saint ? C'est ce qu'il exprime dans une lettre adressée à sa sœur le 4 mai 1648 : « *Ce grand saint dit-t-il (qui est mon particulier patron cette année) me doit être en singulière vénération pour beaucoup de raisons* ». Il est possible que les Filles de St Joseph aient fait partie des raisons d'action de grâce de Monseigneur de Maupas envers St Joseph durant cette année là.

En effet, Monseigneur de Maupas ne pouvait pas ignorer les activités du Père Jean-Pierre Médaille dans son diocèse, et en particulier l'existence de ce groupe de veuves et filles de piété, désireuses de se consacrer à Dieu et au service du prochain, et pour lesquelles un Règlement avait déjà été rédigé. Toujours est-t-il que, dans le même temps, le Père Médaille et Monseigneur de Maupas préparent, d'une part, le regroupement des premières sœurs de St Joseph, et d'autre part, l'Hôpital des Orphelines dont elles devront s'occuper. Ce Règlement lui-même, première ébauche d'un projet de vie, porte bien le nom de « *Règlement pour les Sœurs (ou : les Filles) de St Joseph* ».

La date de la fondation officielle nous est donnée par la préface des premières Constitutions. Imprimées à Vienne en Dauphiné en 1694, cette préface nous donne des indications plus précises sur la fondation.

C'est « *le quinzième jour du mois d'octobre, fête de Ste Thérèse, de l'année mil-six-cent-cinquante* », que l'évêque assembla les premières sœurs « *dans l'Hôpital des Orphelines du Puy, et leur en donna la conduite* »... Il leur fit « *une exhortation... par laquelle il anima toutes ces nouvelles Sœurs au plus pur amour de Dieu, et à la plus parfaite Charité du Prochain ; et à la fin, il leur donna sa bénédiction... Il les mit ensuite sous la Protection du glorieux St Joseph ; et ordonna que leur Congrégation s'appellerait la Congrégation des Sœurs ou des Filles de St Joseph ; il leur donna des Règles pour leur conduite... et enfin il confirma l'établissement de ladite Congrégation, et les Règlements qu'il leur avait donnés par ses Lettres Patentes du deuxième mars mil-six-cent-cinquante et un* ».

De cette première reconnaissance des Sœurs par l'évêque, retenons d'abord ce qui nous intéresse, à savoir : le nom de St Joseph. On ne sait lequel : de l'Hôpital, ou du groupe des Sœurs, a reçu le premier, ce patronage. Il se peut que, les premiers Règlements ayant été écrits en 1646, les femmes – au moins quelques unes – auxquelles ils étaient destinés, travaillaient déjà à l'Hôpital des Orphelines du Puy. Quoiqu'il en soit, c'est ce patronage et cette bénédiction qui ont traversé les siècles. Il importe pour nous d'en comprendre le sens.

LE NOM DE SAINT JOSEPH, POURQUOI CE CHOIX ?

Saint-Joseph au XVII^e siècle

Resté dans l'ombre jusqu'au XVI^e siècle, St Joseph prend alors une place de premier plan dans la dévotion catholique. Thérèse d'Avila, en 1562, met sous le patronage de St Joseph le premier Carmel réformé qu'elle fonde à Avila. Il en sera de même pour la quasi-totalité des monastères – une dizaine – qui suivront cette première fondation, et cela jusqu'à sa mort en 1582. Au début du XVII^e siècle, St Joseph est présenté comme celui qui vit, sans cesse, près de Jésus, c'est-à-dire le modèle de la vie mystique. Son culte se propage en France par l'Ordre des Carmes Déchaux, puis les Jésuites, les Franciscains et beaucoup de confréries. St Joseph devient ensuite le modèle des travailleurs manuels et aussi le patron de la famille chrétienne. Plus tard, il deviendra le « Patron de la bonne mort ». Un grand nombre de confréries se développent sous son patronage, associant, aux activités pieuses, les services charitables.

Au milieu du XVII^e siècle, pour les sœurs, qu'il nomme « *Sœurs de St Joseph* » le Père Médaille rédige d'abord un Règlement, puis des Constitutions. On peut remarquer que la fondation officielle de la nouvelle Congrégation a lieu le 15 octobre 1650, en la fête de Sainte Thérèse d'Avila. Le choix du 15 octobre est certainement significatif de l'aspect mystique de la vocation des Sœurs de St Joseph. Déjà, au début du Règlement, le Père Médaille indique que cette nouvelle Congrégation, « *toute consacrée au pur et parfait amour de Dieu ... porte le nom de St Joseph comme étant spécialement amoureuse de la vertu cachée en ce grand Saint* ». La « *vertu cachée* » de St Joseph dont parle le Père Médaille n'est pas d'abord synonyme d'humilité. Ici le mot « *vertu* » doit être pris dans son sens fort, au XVII^e siècle, de vigueur physique ou morale. St Joseph est l'homme qui porte en lui une sainteté vigoureuse et discrète, sainteté explicitée plus loin comme une consécration « *à l'honneur de la Trinité créée de Dieu, Père, Fils et Saint Esprit* », sainteté vécue à la manière de la « *Trinité créée de Jésus, Marie et Joseph* » (C.P. n° 106). Au temps du P. Médaille, cette énumération - un peu artificielle pour nous – des six personnes, à chacune desquelles est associée une vertu ou une attitude spirituelle, est une sorte de résumé catéchétique, facile à retenir, et pouvant convenir à tout chrétien, même illettré.

COMMENT LE P. MEDAILLE NOUS PRESENTE-T-IL SAINT JOSEPH ?

Constatons d'abord, que le nom de « Saint-Joseph » a été donné à la « *petite congrégation* » dès sa « *conception* », dans le Règlement, en 1646, et bien avant sa reconnaissance officielle par Mgr de Maupas, en 1650. Le P. Médaille se fait blâmer par ses supérieurs pour cet écrit. Cependant le petit groupe de femmes pour lequel il est rédigé, recueille ce texte et le met en pratique.. La plupart de nos manuscrits témoignent de la réalité de cette mise en pratique des Règlements, en même temps que des premières Constitutions, dès la deuxième moitié du XVII^e siècle. (cf. Tableau des Ms à la fin du livre des Textes Primitifs).

Puisque la nouvelle congrégation porte le nom de Saint-Joseph, il me semble légitime de recueillir, comme faisant partie de notre héritage, tout le sens porté par ce nom, dans la mise en œuvre de la première inspiration du P. Médaille et dans le désir des premières « *Filles de Saint-Joseph* ».

Dans **le Règlement**, Saint-Joseph est celui à l'honneur de qui elles doivent être « *toutes union et charité entre elles et envers toute sorte de prochain...qu'elles doivent aimer d'un amour cordial, semblable à celui..(de) Saint Joseph pour sa chère épouse et pour le Sauveur Jésus* » (R. n°16). Dans le paragraphe qui suit, Joseph est présenté dans sa famille de Nazareth, et avec la visée de sanctification du prochain. Le modèle de la communauté des sœurs sera « *la chère vie de Jésus, Marie et Joseph, dans un esprit qui soit tout humilité, toute douceur...tout zèle, et tout union avec Dieu, entre elles et avec toute sorte de prochain.* » (R. n° 17).

De plus, ce cher prochain, elles sont appelées à le conduire, -comme elles y sont appelées elles-mêmes- « *à l'imitation de la vie de Jésus, Marie, Joseph, et à la double union totale d'eux-mêmes avec Dieu et avec toute sorte de prochain.* » (R. n° 18). Et c'est pour mieux y parvenir qu'elles embrassent « *toutes les œuvres de miséricorde, spirituelles et corporelles, dont elles sont capables, toujours dans une petite et anéantie humilité.* » (R. n° 18)

Nous reconnaissons ici les thèmes et les expressions employés par le P. Médaille dans sa Lettre sur le Petit Desein. « *La fin de notre Congrégation anéantie* » nous dit-il, c'est de « *procurer cette double union totale de nous-mêmes et de tout leur cher prochain avec Dieu, et de nous avec toute sorte de*

prochain, et de tout le cher prochain entre eux et avec nous, mais tout en Jésus et en Dieu son Père. »(L.E. n° 29). Dans le Règlement, c'est dans le paragraphe « à l'honneur de Saint-Joseph » que le P. Médaille propose aux premières sœurs de mettre en œuvre cette inspiration qu'il a reçue de Dieu, ce « *sentiment et connaissance touchant le dessein* » (L.E.). On peut remarquer que les œuvres de miséricorde, corporelle ou spirituelle, sont des moyens pour tendre à « *la double union* ». Ce qui est premier, c'est la conformité de vie de Marie et Joseph avec la vie de Jésus, dans sa croissance en humanité.

Dans les « **Constitutions pour la Petite Congrégation des Filles de Saint-Joseph** ».

Le projet ayant pris corps, avec l'approbation officielle de Mgr de Maupas, le P. Médaille rédige des Constitutions, texte plus juridique.

Dans ce texte, le nom de Saint-Joseph est présenté comme un « *nom aimable qui fera savoir aux sœurs qu'elles doivent assister et servir le prochain avec le même soin, diligence et charité cordiale qu'avait le glorieux Saint-Joseph pour le service de la Sainte Vierge, sa très pure épouse, et du Sauveur Jésus, son nourrisson.* »(C.P. n° 27). Et dans l' « *Abrégé de la fin de la très Petite Congrégation de Saint-Joseph* » (C.P. n° 106 à 112), c'est « à l'honneur du glorieux Patriarche Saint-Joseph, qui a été tout charité pour Jésus et pour Marie », qu'elles doivent faire « *profession du plus parfait amour et charité entre elles-mêmes, qui leur sera possible* », et « *d' une très accomplie charité et miséricorde selon Dieu... envers toute sorte de prochain.* » (C.P. n° 112). Ici, le « *glorieux Saint-Joseph* » oriente les sœurs, plus spécialement vers le service du prochain, vers la « *charité et miséricorde* », plus typiquement que ne le faisait le Règlement. Dans cet « *Abrégé* », on ne retrouve pas les expressions de la Lettre sur le Petit Dessein. Cependant, Saint-Joseph reste le modèle de l'amour-charité des sœurs entre elles et de la charité-miséricorde envers le prochain. (C.P. n°112). « *Néanmoins* » (C.P. n° 28), nous dit le P. Médaille, bien que portant le nom de Saint-Joseph, la petite Congrégation est « *consacrée à la Très Sainte Trinité créée du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* » Ce sont là ses racines, comme celles de toute vie chrétienne. Mais on ne trouve plus, comme dans le Règlement, une présentation de la communauté de Jésus, Marie et Joseph, comme modèle de la communauté des Sœurs de Saint-Joseph, expression unifiée du double amour, la « *double union* ». Les deux « *amours* » co-existent, mais on ne les sent pas aussi unifiés que dans le Règlement.

LA « DOUBLE UNION TOTALE » A L'HONNEUR DE SAINT-JOSEPH

En résumé, le patronage de Saint-Joseph, donné à la Congrégation dès ses débuts, dépasse de beaucoup ce qui serait de l'ordre d'une simple dévotion, s'exprimant dans la prière et le recours confiant, à l'occasion de multiples difficultés. Joseph n'est pas seulement le modèle de vertus éminentes, comme seraient l'humilité, la cordialité, la simplicité, etc... Il n'est pas question, à son sujet, d'une vie obscure, mais plutôt d'une vie ordinaire, même s'il reçoit, dans les premières Constitutions, le qualificatif de « *glorieux* ».

Avec Jésus et Marie, Joseph, époux de Marie et chef de famille, est celui qui permet la première mise en route de la première communauté chrétienne dans le monde, le premier lieu de la présence du corps du Christ, le premier lieu où peut se vivre la « *double union* ». Quel meilleur modèle de vie contemplative dans l'action, le P. Médaille pouvait-il donner aux premières sœurs de Saint-Joseph ?

Ne peut-on pas voir un signe de la Providence dans le fait que, traversant les siècles, la Lettre sur le Petit Dessein nous ait été redonnée, que nous ayons pu la recevoir, et que nous nous sentions appelées, aujourd'hui, à la mettre en œuvre « à l'honneur de Saint-Joseph » ?

(à suivre)

Thérèse Vacher